



Quel médecin pour expertise médicale

Par **munin**, le **19/03/2012** à **22:33**

Bonjour,

j'ai eu un accident il y a 2 ans (AVP), non responsable.

Je suis toujours en arrêt.

J'ai rencontré en juillet un médecin expert pour une expertise. Il a indiqué dans son rapport que j'étais en catégorie 3 (??) et non consolidé. Je devais le revoir en début 2012.

Ce médecin était désigné par mon assurance.

Je suis reconvoqué pour une deuxième expertise, mais ce n'ai plus le même médecin. Cette fois c'est un médecin de la compagnie adverse. J'ai eu ce médecin au téléphone, il ne comprend pas pourquoi ça a changé d'expert.

Quelqu'un peut peut-être m'expliqué pourquoi?

Merci d'avance, et bonne soirée

Par **chaber**, le **20/03/2012** à **10:22**

bonjour,

Votre indemnisation dans ce sinistre non responsable entre dans le cadre de la loi Badinter.

Normalement il appartient à l'assureur du responsable de procéder aux mesures d'expertise et depuis la date de l'accident vous avez certainement reçu une ou plusieurs provisions par cet assureur.

Qui a missionné le 1er expert? Est-ce votre assureur?

Par **stephane2508**, le **22/03/2012** à **10:14**

Salut,

je pense que c'est parce que ton IPP sera supérieure à 5 %.

En dessous c'est ton assurance qui paie l'indemnisation, au dessus c'est l'assurance adverse!

Par contre, fait toi assister par un médecin de victime! C'est très important sinon tu vas te faire avoir...

Moi j'ai eu un accident de vélo y a plus de 3 mois...ca a bougé que depuis que je suis défendu.

tu peux appeler DVA experts, ils me défendent pour mon dossier : www.dva-experts.com

Ils te donneront la liste des médecins de victime de ta région.

Bon courage!

Steph